

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

JUILLET 1996 N°342



Actuellement : rue de l'Eglise

Au 1er plan à droite : la maison de M. et Mme JOUARD

EN DIRECT DU CONSEIL



Le Conseil était réuni le 5 juillet 1996.

En ouverture de séance, le Maire accueille Jean-Louis SALAIGNAC, architecte, et Alain STRASSUS son adjoint et donne la parole au Maire Junior, laquelle fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à NANCY et sur le camp qui va se dérouler prochainement dans le cadre du CONTRAT LASER (voir article par ailleurs).

Sont ensuite examinés les points suivants:

1 - Projet de salle sportive et socio-éducative.

Evoqué lors de la séance du 16 juin 1995, confirmé le 13 juillet et décidé par délibération le 1er décembre 1995, ce projet est présenté par Jean-Louis SALAIGNAC architecte.

Cette décision résulte de l'insuffisance notoire des locaux existants qui ne répondent plus aux normes pour la pratique des activités sportives et sont trop exigus pour la vie associative locale compte tenu de l'évolution démographique des 20 dernières années à Thiaville.

Deux phases de réalisation sont à retenir :

- * partie sportive de 800 m² environ, comprenant une aire d'évolution de 600 m² et 200 m² pour vestiaires, infirmerie, rangement, arbitre, sanitaires, etc ... le tout en rez de chaussée,
- * partie socio éducative de 340 m² environ sur deux niveaux. Au rez de chaussée: entrée, buvette, cuisine, sanitaires, chaufferie, une salle de réunion de 40 m², dégagement... A l'étage une salle de réunion ou d'entraînement de 100 m², locaux divers, sanitaires ...

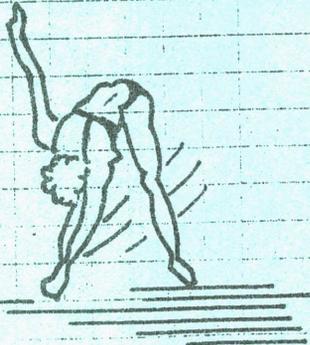
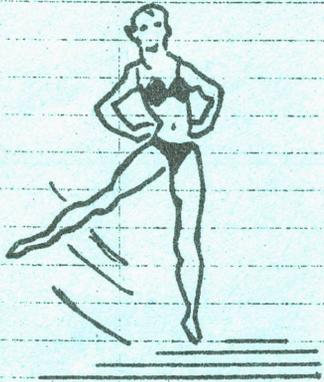
Le coût d'une telle création est évidemment hors de portée de nos possibilités (6 millions de francs environ) eu égard à la faiblesse de nos moyens et impliquera donc une mise en oeuvre sur plusieurs années. Des demandes de subventions vont être faites et diverses formules de plan de financement sont évoquées. Le Maire est chargé des contacts utiles, des recherches nécessaires en vue d'établir un financement compatible avec nos moyens et sans incidence forte sur nos impôts.

Le Maire remercie M. SALAIGNAC pour ses explications et poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

2 - Location de la salle du Foyer-Rural

Nous sommes saisis de plus en plus souvent par des demandes de location de la salle du Foyer Rural émanant de personnes n'habitant pas Thiaville. Cette situation est encore aggravée par le sinistre de la salle Beauregard de Raon-L' Etape. Dans ce contexte, sur proposition de la commission "Vie Quotidienne", le Conseil décide, à titre d'essai:

- * de louer la salle du Foyer Rural à des personnes extérieures à Thiaville en réservant une priorité aux habitants,
- * de réserver uniquement pour des réunions familiales, excluant ainsi toute location à caractère lucratif,
- * de limiter les locations à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande les réservations, étant précisé que les locations accordées ne seront consenties qu'après parution du calendrier annuel des fêtes,



* de louer au prix de 700F la journée (plus 300F pour le nettoyage, plus le chauffage) et d'exiger lors de la remise des clés une caution de 1000F. Ces prix s'entendent hors vaisselle.

Par ailleurs, un groupe de travail est constitué pour réfléchir aux conditions et modalités pratiques de mise à disposition et restitution des locaux et à l'achat de vaisselle.

3 - Acquisitions foncières

En vue de la réalisation de la future station d'épuration, l'achat de trois parcelles par la commune est nécessaire.

M. CATHERINE, Adjoint, fait le point sur les contacts qu'il a eu avec les propriétaires. Les élus donnent le feu vert pour ces acquisitions et autorisent le Maire à signer les actes utiles le moment venu.

4 - Chauffage de l'église

Le nettoyage, l'entretien et la vérification annuels sont obligatoires (arrêté du 25 juin 1980) et les élus, soucieux de la bonne marche de la chaufferie et de la sécurité des personnes dans les lieux publics, décident de souscrire un contrat d'entretien annuel auprès de la Société JUNG. Prix : 1508F T.T.C. par an.

5 - Forêts

Le 4 juin 1996, les résineux ont été vendus à Lunéville en bloc et sur pied :

- parcelle 4 : Société Mandray 79.000 F
- parcelles 14 et 16 : Société Rohmer 28.500 F

Le Conseil note par ailleurs la remise en état par la Société KARCHER des chemins forestiers de la Côte des Baraques, du chemin de plateau et d'une partie de la Basse des Groseilliers.

Le coût de ces travaux est de 40.000F. Il est nécessaire que ces chemins se stabilisent et "durcissent". En conséquence, sur proposition de la commission des forêts, et afin d'éviter le passage de motos, trials, 4X4, il est décidé de barrer pour quelques mois le chemin de la Côte des Baraques qui a déjà été déprédé partiellement par ces engins et qui est le plus vulnérable compte tenu de sa forte pente. D'autres issues seront également fermées.

6 - Local vestiaire foot

Après examen des diverses offres reçues, il est décidé de confier les travaux de maçonnerie à l'entreprise MPI SEVRAIN de Baccarat (prix: 60.000 F T.T.C.). La charpente/toiture, les aménagements intérieurs (isolation, sanitaires, sols, ...) seront effectués par l'atelier communal.

7 - Assainissement

L'avant-projet définitif est adopté (voir article par ailleurs).

8 - Divers

Sont ensuite évoqués : le devenir du groupe "vie quotidienne", la mise en service de l'unité de malaxage des matériaux sableux par GTM sur le site du PART, l'arrivée de la nouvelle enseignante, les travaux envisagés par la Navigation au Pont, la proposition d'acquisition pour 450 F d'une carte des circuits VTT par le Pays d'Accueil du Donon (proposition non retenue), le remembrement, etc ...

Le Maire répond aux questions et lève la séance à 0H30.



MISE EN GARDE

Une fois de plus, une fois encore, des dégradations nombreuses ont été enregistrées ces derniers jours :

- bouteilles de bière cassées sur la chaussée ou dans les fontaines,

- fleurs arrachées, écrasées (car on s'assoit sur les bacs), cassées car on prend les massifs et les suspensions pour cibles quand on joue au ballon,

- porte fraîchement scellée arrachée et mise au sol au bâtiment situé derrière l'église,

- graffitis sous les abris scolaires, sur les murs de l'église,

- arrachage des planches de l'abri scolaire du Moulin,

- poubelles éventrées, renversées,

- mât du monument aux morts couché au sol,

- une suspension florale volée au plan situé près de la fontaine de l'église,

- la main courante du terrain de foot cassée (elle avait été réparée début juin),

- le vol de 3 ballons dans le local football,

- l'arrachage et le pliage au sol de panneaux de signalisation à l'entrée du chemin de Grandrupt...

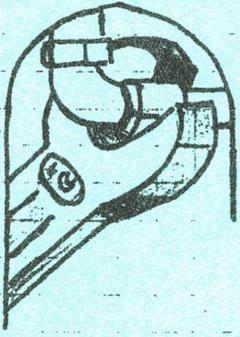
La liste n'est pas complète malheureusement.

En conséquence, je demande aux parents de surveiller davantage leurs enfants ou adolescents, de s'informer de leurs occupations dans la journée (ou les soirs) et surtout de s'assurer de leurs fréquentations. Certes, les dégradations sont le fait d'une minorité et tous nos jeunes ne peuvent être assimilés à ces quelques chenapans peu nombreux mais agissants.

En cas de récurrence, une lettre individuelle sera adressée aux parents avec facturation des dégâts causés et du temps passé au nettoyage ou aux réparations.

Si cela ne suffit pas, faudra-t-il publier dans le présent bulletin la liste nominative et l'adresse des casseurs ?

TRAVAUX REALISES OU EN COURS



Au cours des dernières semaines ou derniers mois les travaux ci-après ont été réalisés ou sont en cours :

. Atelier communal : pose des portes, des fenêtres et vitres, fabrication et pose d'un escalier d'accès au grenier, chape ciment au sol, électricité et isolation à la laine de verre, fabrication de deux établis, badigeon intérieur, ...

. Sapeurs Pompiers : extension du local (+ 23 m²), pose des portes fenêtres et vitres, chape béton au sol, isolation plafond, électricité, création d'un escalier et d'une cage pour accès à la salle d'instruction, crépi intérieur des murs et peintures.



. Local derrière l'église : terrassement et évacuation des terres, fondations et murs (Entreprise DEMANGE), préparation et traitement des poutres de la charpentes, crépi du mur coté voisin, toiture du local (Entreprise DEMANGE), fabrication et pose des grilles aux fenêtres, pose des fenêtres isolantes et de la porte d'accès.

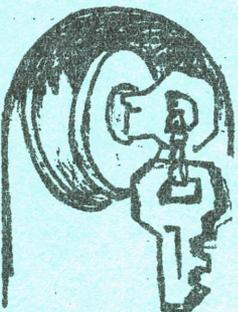
. Foyer Rural : installation du chauffage central (reste à installer la citerne enterrée), pose de fenêtres isolantes (TECNOD).

. Ecole : isolation anti-feu du plafond et des fluides électriques de la chaufferie, remplacement de vitres, serrures, confection (Mme MATH) et pose de rideaux au préau.

. Terrain de foot / annexe : réparation de la main courante, fabrication et pose de deux poubelles, réparation de chaises, passage du scarificateur sur le terrain, réparation d'un volet,

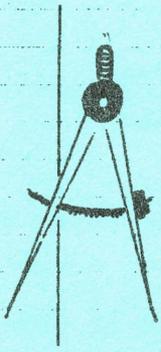


. Divers : réparation d'une fuite à la fontaine de l'église, déplacement du container à verre, réfection des enduits après pose de fenêtres isolantes (BLOC et JOB) dans l'appartement au dessus de la Mairie et de l'ex maison BONTEMPS, remise en place de plusieurs panneaux de circulation arrachés, pose d'une résistance et d'un thermostat sur le pilotage des surpresseurs aux réservoirs afin d'éviter le gel et la mise hors service de l'alimentation en eau des Hayottes et du Petit Paris, modification de la citerne remorquée (équipement pour Karcher, pour désherbage et pose d'une pompe d'arrosage électrique), mise en place d'une tonne d'enrobés sur la route du pont, nettoyage d'un terrain dans le bas de la rue de la Libération, taille des arbustes à la Croix, démontage partiel du chalet pour récupération de matériaux avant destruction pour passage de la 2 x 2 voies, démontage et stockage d'un hangar en béton préfabriqué de 10 mètres de long, salage des rues communales (11 tonnes de sel), fabrication de bacs à fleurs et fleurissement mis en place, tonte des pelouses et bords de chemins, nettoyage et débroussaillage du secteur du Pont, désherbage des trottoirs et divers lieux, fabrication et pose d'une grille contre la chaufferie de l'église, réparation des globes lumineux aux Hayottes, nettoyage du cimetière, réfection du chemin forestier de la Côte des

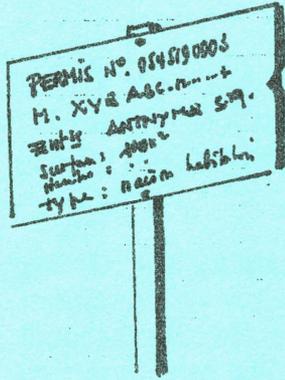


Baraques, d'une partie du chemin de plateau et de la Basse des Groseilliers par l'entreprise KARCHER.

Tous ces travaux, sauf ceux pour lesquels le nom d'une entreprise est indiqué, ont été réalisés par les employés communaux sous la conduite de M. Patrick BERNARD, responsable technique.



PERMIS DE CONSTRUIRE



M. et Mme Patrick BERNARD pour une maison d'habitation à Fagnoux.

M. et Mme Daniel COLIN pour une maison d'habitation rue de la Côte.

M. Etienne DEMANGE pour une modification de façade rue de la Libération.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Important

En juillet et août la Mairie sera ouverte au public le vendredi uniquement de 18h00 à 19h00. En cas de réelle urgence s'adresser aux adjoints ou au maire.

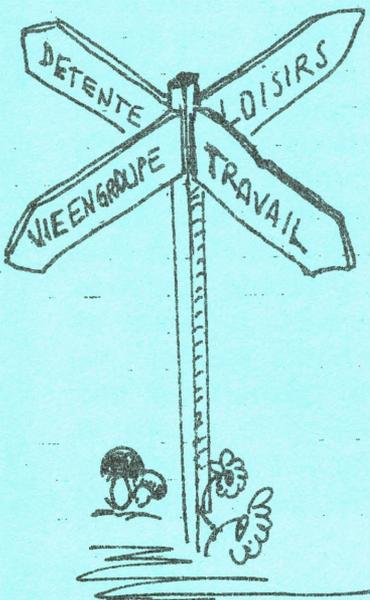
COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

A noter

Elle aura lieu le lundi 12 août 1996. Sortir les objets la veille au soir.

CAMP DE JEUNES

Une douzaine de jeunes de Thiaville participeront à ce camp organisé par la Municipalité, le Comité des Fêtes avec le concours actif et l'encadrement de l' A.D.E.P.P.B., en liaison avec les Associations. Le thème de travail sera la mise en valeur de la Roche Perry ("La Pierre Plate") pendant 3 jours puis 2 jours de détente à Gérardmer suivront. Le 19 au soir une soirée sera organisée à la Pierre Plate même avec la participation d'un conteur professionnel. D'autres précisions suivront.



COMPTEURS D'EAU

M. Patrick BERNARD, Employé Communal procédera dans les prochaines semaines au relevé annuel des compteurs d'eau. Merci de bien vouloir en dégager l'accès.

PONT DE THIAVILLE

L'atelier communal a nettoyé, une fois de plus, ce secteur et a débroussaillé les terrains. L'équipe "Rivières" des Services de la Navigation procédera en septembre/octobre et pendant 3 semaines environ à la suppression des dépôts d'alluvions dans le lit de la Meurthe, à l'abattage sélectif de quelques arbres menaçant de tomber dans le lit et à un débroussaillage léger des rives. Ces actions seront conduites de telle manière qu'elles ne devront pas défigurer le site mais le valoriser en lui conservant son caractère rupestre.

ASSAINISSEMENT

L'avant-projet définitif établi par la DDE de Lunéville est présenté aux élus. Le coût total de l'opération qui se déroulera en tranches annuelles jusque 2000, s'élève à 4.242.353,50 F H.T. soit 5.116.277,47 F T.T.C. Le contrat utile liant la commune, le Conseil Général et l'Agence de l' Eau sera signé cet automne. Les travaux prévus sont les suivants :

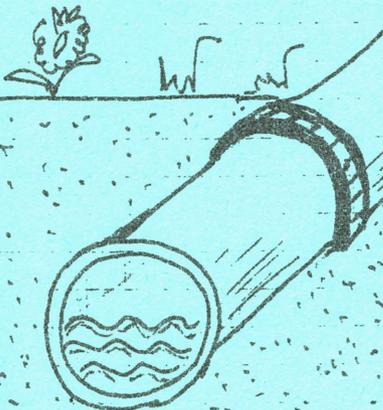
* Secteur Petit Paris : néant. Traitement autonome à réaliser pour les maisons non équipées.

* Secteur Hayottes/Passage des Vaches : néant. Traitement autonome à réaliser pour les maisons non équipées.

* Secteur Fagnoux : création d'un déversoir d'orage au carrefour Scie/Moulin. Les stations autonomes en place (fosses septiques) seront à déconnecter.

* Secteur Centre Paradis (rue de la Gare, de l'Eglise, de la Libération, des Vosges, du Gal. Paradis) : création d'un réseau spécifique eaux claires pour amener au ruisseau du Moulin l'eau des 5 fontaines. Création d'un réseau eaux usées rue de la Gare pour amener celles-ci vers la Mairie, l'égout actuel étant conservé pour les eaux claires et pluviales, création d'un réseau unitaire entre l'extrémité de la rue des Vosges, la rue Paradis, la rue de l'Eglise et l'égout actuel de la rue de la Libération. Mise en place d'un déversoir d'orage en bas de cette rue. Les fosses septiques en place seront à déconnecter.

Pensez y ...



* Rue du Moulin, de la Côte, d'Alsace, Bellevue et Grandrupt : néant.

* Station d'épuration: elle sera située dans le secteur du Pont. Une station de refoulement sera construite au bas de la rue de la Libération.

* Pré de la Scie : création d'un égout se raccordant en bas de la rue de la Libération.

Les subventions espérées de l'Europe et celles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sont de l'ordre de 70% sur le montant hors taxes des travaux, le montant de la TVA étant récupéré deux ans après.

LE 14 JUILLET A LACHAPELLE

- A partir de 15 heures sur la place : jeux
19 heures : ouverture du bal populaire en plein air.
- Vers 23 heures: feu d'artifice.

Soyez nombreux à fêter à Lachapelle la Fête Nationale!

ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du maire, la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le domaine public et ses dépendances sur l'ensemble de la commune de THIAVILLE SUR MEURTHER, sauf aux endroits dûment autorisés tels que terrasses de café et débits occasionnels à caractère temporaire. Des dérogations spécifiques au présent arrêté pourront intervenir par décision municipale lors de manifestations ou fêtes dûment autorisées.

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies. En outre, les contrevenants verront les boissons alcoolisées qu'ils détiennent confisquées et leur contenu vidé par les services de police ou gendarmerie.

La Gendarmerie est avisée de ces dispositions.

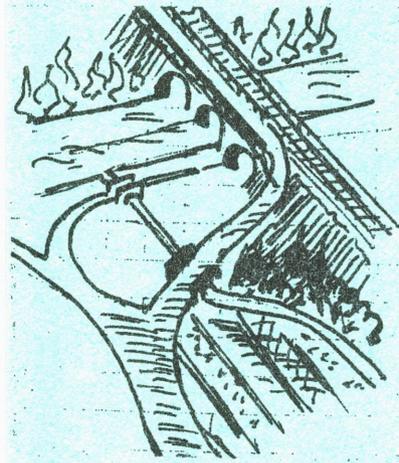
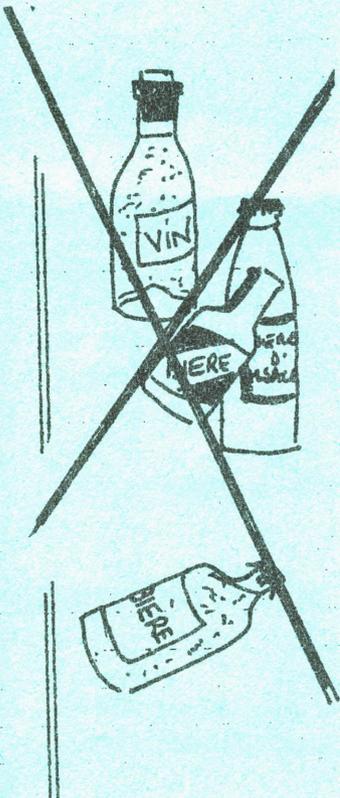
OFFICES RELIGIEUX

Juillet :

- dimanche 14	9H00	Bertrichamps
- dimanche 21	10h30	Thiaville
- dimanche 28	10h30	Bertrichamps

Août :

- dimanche 4	9h00	Thiaville
- dimanche 11	10h30	Bertrichamps





	11	
- jeudi 15	10h30	Bertrichamps
- dimanche 18	9h00	Thiaville
- dimanche 25	9h00	Bertrichamps
<u>Septembre :</u>		
- dimanche 1er	9h00	Thiaville

EDF VOUS INFORME

Les travaux de construction de la ligne 63(90) kV ETIVAL - GLONVILLE sont terminés. Elle doit être mise sous tension à partir du 26 juillet 1996. Nous vous rappelons à cette occasion qu'il est dangereux de travailler à proximité des conducteurs électriques.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Le 24 avril dernier Madame GEORGE Marie Louise nous quittait. Etant dans l'impossibilité de remercier individuellement les nombreuses personnes ayant témoigné de leur sympathie, Monsieur GEORGE Paul et sa famille vous prient de trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

SAPEURS POMPIERS

Au mois d'avril dernier, Monsieur et Madame SUREAU Olivier s'unissaient et ont fait don de la quête à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thiaville sur Meurthe, elle les remercie de ce geste et leur renouvelle leurs meilleurs vœux de bonheur.

Le Président de l'Amicale,

Dominique GEORGE.

Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

Garde des cabarets, hayes vives, clôtures d'héritages, fontaines :

Jean Joseph LEGER

1790

Maire : Jean Claude PARADIS
Greffier : Christophe BOURGUIGNON
Sergent : Jean Claude MATHIEU
Grands Bangards : Antoine CURIN - Jean Louis HOUSSEMENT
Gardes des cabarets, fontaines, troupeaux à part, clôtures d'héritages :
Jean Claude MATHIEU - Jean Joseph LEGER -
Jean Claude MICHEL
Appréciateurs : Joseph BADEROT - Jean BOURY.

Troupeaux à part : certains ont obtenu le droit de ne pas mettre leur bétail au troupeau communal mais il ne doit pas pâturer sur les terrains d'autrui.

Appréciateurs : experts pour les mésus champêtres et lors de l'établissement des inventaires des successions avec mineurs.

Il faut encore citer : les 3 "asséeurs" chargés de répartir le contingent d'impôts de la Communauté fixé par l'Intendant et les "collecteurs" qui perçoivent ces impôts.

1717	Joseph PITON	1767	Nicolas PHILIPPE Le Jeune
1724	Claude LITAISE	1768	Joseph CHAPELLE
1726	Anthoine GEORGEL	1769	Pierre MATHIEU
1730	Nicolas MOUGEL Le Jeune	1771	Nicolas PHILIPPE
1733	Brice GUINGOT	1772	Pierre LITAIZE
1737	Joseph MATHIEU	1773	Pierre MATHIEU
1740	Joseph PITON	1774	Joseph PITON
1741	Joseph PIERSON	1775	Isidore FERRY
1742	Pierre MATHIEU	1776	François ALISON
1743	Nicolas PHILIPPE	1777	Jean Claude PARADIS
1744	Dominique MATHIEU	1778	Jean Claude MATHIEU
1745	Nicolas LITAIZE	1779	Nicolas PITON
1746	Joseph PIERSON	1780	Joseph PITON
1747	Joseph MATHIEU	1781	Pierre MATHIEU
1748	Nicolas PHILIPPE	1782	Jean Claude PARADIS
1750	Joseph PIERSON	1783	Toussaint BALLAND
1751	Nicolas LITAIZE	1784	Pierre MATHIEU
1752	Dominique MATHIEU	1785	Jean Claude PARADIS
1753	Nicolas PHILIPPE	1786	Joseph COLIN
1755	Jean Nicolas PHILIPPE	1787	Nicolas PARADIS
1756	Nicolas PHILIPPE	1788	Jean Claude PARADIS
1757	Joseph PIERSON	1789	Jean Claude PARADIS
1758	Isidore FERRY	1790	Jean Claude PARADIS
1759	Alexis HENNEMENT		
1760	Joseph MATHIEU		
1763	Pierre LITAIZE		
1764	Nicolas HUGUENIN		
1765	Isidore FERRY		
1766	Nicolas LAURENT		

Une page de notre histoire (suite 7)

Aujourd'hui : L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE 1605 A 1787 (2)

17 juin 1752 : un résultat par des habitants de Thiaville servant de procuration à Dominique MATHIEU leur maire pour la Boue des chemins.

La Justice peut demander un résultat : "le comparant justifiera par un résultat de la Cté de Thiaville signé par la plus seinne partie des habitants que de tous tems les habitans dudit lieu sont en usage et liberté de jeter et respandre des pailles dans les chemins au devant de leurs héritages chacun endroit sois et qu'ils les ont toujours convertis en fumier et enlevée sans aucune interruption ny opposition" (Justice de Bertrichamps 1753).

Où se tenaient les Assemblées ?

Initialement les Assemblées se tenaient dans les cimetières au devant et auprès des églises mais une décision de justice du 22 juin 1742 interdit cette pratique.

"Tout vu et considéré Nous avons fait deffense aux habitans Coautés, paroissiens des villages composant cette châtellenie de Baccarat et atous autres de plus a lavenir tenir et faire leurs assemblées dans les cimetières au devant et auprès de leurs Eglises paroissiales comme ils ont fait abusivement et sans respect..."

Par la suite, les habitants se réunissent à la "maison commune".

La tutelle

La gestion des Communautés est sous tutelle de l'Administration :

"Nous arbitres susdits considérant que pour le Bail dont il s'agit fut valable , il auroit fallu qu'il eût été passé au dernier enchérisseur et sur trois affiches apposées de quinzaine en quinzaine aux lieux requis et accoutumés, c'est le prescrit de l'article vingt cinq de l'Edit du mois de juin 1765 contenant Règlement pour l'administration des Villes et Bourgs" (ADMM L 3798).

L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE

Création des Officiers

Elle se fait aux Plaids annaux et leur nombre a fortement augmenté au cours des années.

1773

Maire :	Pierre MATHIEU
Sergent :	Nicolas PIERRAT
Bangard :	Nicolas LAURENT - Nicolas HUGUENIN